EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS – PLEHEDEL

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 022-212201784-20260409-2026426-DE

Séance du 9 avril 2026
Délibération n° 2026-4-26

Délibération : BUDGET PRIMITIF 2026 – PARK KERILIS

Date de la convocation : 2 avril 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 15 - Présents : 14 - Procurations : 1 - Votes : 15

L'an deux mille vingt six
Le jeudi neuf avril
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel ROPERS, Maire.
Etaient présents :
ROPERS Daniel, LE BESCOND François, RAFFIN Karine, LE CALVEZ Michel, LE TREUST Nathalie, FERLIER Gilles, NICOLLE Philippe, LALLEMENT Martine, MOREAU Sandrine, LE BOZEC Cyril, GUILLOU Vincent, KOZINE André, ROULET Cécile, CLECH Marie.
Etait absente et excusée : DENIAUD-QUEROMES Sylvie (procuration à LE TREUST Nathalie).
Secrétaire de Séance : LALLEMENT Martine.

BUDGET PRIMITIF / PARK KERILIS 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles **L.1612-1**, **L.1612-2**, **L.2311-1** et **L.2312-1** relatifs à l'adoption du budget ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable **M57**, applicable à la commune ;
Vu le projet de **budget primitif** de l'exercice 2026 pour le lotissement Park Kerilis présenté par Monsieur le Maire ;
Considérant l'avis favorable de la commission des finances réunie le 2 avril 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal APPROUVE le budget primitif de l'exercice 2026 pour le lotissement Park Kerilis comme suit :

Fonctionnement : 976 506.36 €

Investissement : 724 136.07 €

Le Maire,

Daniel ROPERS